

Fiche de réservation individuelle Seniors en Vacances 2016

Dans la limite des places disponibles (au plus tard le 16 juin 2016)

A retourner avec une copie de la carte d'identité et de la dernière feuille d'imposition à :

MSA Sèvres-Vienne – Service ASS - 37 rue du Touffenet - 86042 POITIERS Cedex

ou : seniors-en-vacances@msa79-86.msa.fr

Permanences téléphoniques : 05 49 44 54 62

du 17 mars au 14 avril les jeudis matin de 9H00 à 11H30

du 19 avril au 12 mai les mardis et jeudis matin de 9H00 à 11H30

du 17 mai au 16 juin les mardis et jeudis matin de 9H00 à 11H30 et de 14H00 à 16H30

Territoire :
(voir au verso)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Bassin d'Agence Bressuire | <input type="checkbox"/> Bassin d'Agence Châtellerault |
| <input type="checkbox"/> Bassin d'Agence Civray | <input type="checkbox"/> Bassin d'Agence Loudun |
| <input type="checkbox"/> Bassin d'Agence Melle | <input type="checkbox"/> Bassin d'Agence Montmorillon |
| <input type="checkbox"/> Bassin d'Agence Niort | <input type="checkbox"/> Bassin d'Agence Parthenay |
| <input type="checkbox"/> Bassin d'Agence Poitiers | <input type="checkbox"/> Bassin d'Agence Thouars |

Coordonnées :

Monsieur Madame Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville : Tél. :

Date de naissance : / / Retraité(e) : Oui Non

Régime d'assurance retraite : MSA RSI Régime général (CARSAT)

CAMIEG CNRACL ENIM SNCF Autre (précisez) :

Courrier électronique :@.....

N° d'immatriculation :

Situation personnelle : Célibataire Veuf (ve) Marié(e) Divorcée Aidant familial

Coordonnées de la personne à contacter si besoin pendant le séjour :

Monsieur Madame Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville : Tél. :

Lien de parenté :

Information sur les vacances :

Je suis parti(e) en 2014 ou 2015 dans le cadre du dispositif « Seniors en vacances »

Aucun départ ces deux dernières années

Informations complémentaires :

- Vous inscrivez-vous avec votre conjoint : Oui Non

- Vous inscrivez-vous avec un/une ami (e) : Oui Non

Si oui : quel est son nom :

- Par quel biais avez-vous eu connaissance de l'organisation de ce séjour :

Délégué MSA Service social MSA Générations Mouvement Clic
 Mairie Feuille remboursement MSA Presse Autre (précisez) :

Des photos sont prises pendant les séjours, celles-ci sont ensuite remises aux participants. Elles peuvent également apparaître sur des supports de communication. Les personnes qui ne souhaitent pas que leur image soit utilisée doivent le signaler : je refuse que mon image soit utilisée

Les lieux de séjour ne sont pas tous totalement accessibles. L'effectif des accompagnateurs du groupe est de 2 personnes pour 50 participants. Aussi, si vous avez des besoins spécifiques (obligation d'être logé au rez-de-chaussée, régime alimentaire, lit surélevé, difficultés d'orientation...), merci de nous contacter.

Règlement (vous trouverez la totalité du règlement au verso de ce document) :

Le **montant total** du séjour (assurance comprise) est de **240 €** (si revenus conformes aux critères pour bénéficiaire de l'aide de l'ANCV). Il est à joindre à toute demande (chèque bancaire à l'ordre d'EKITOUR). Il sera encaissé uniquement si la candidature est retenue, **à la date de votre choix au plus tard le jour du départ** (possibilité de paiement échelonné : nous contacter).

Le contractant atteste sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts et prend connaissance que la falsification de certains éléments pourrait entraîner l'annulation de sa participation au séjour.

Signature :

Date : / /

Règlement

Le dispositif « seniors en vacances » vise à favoriser le départ en vacances des seniors qui ne partent pas pour des raisons financières, d'isolement social (veuvage récent...) ou par manque de confiance et de connaissance.

Conditions d'éligibilité au dispositif

- être âgé de 60 ans ou plus, retraité ou sans activité professionnelle (55 ans pour les personnes en situation de handicap) ;
- résider en Deux-Sèvres ou en Vienne
- Aucune condition de ressources

Conditions d'éligibilité à l'aide financière (aide ANCV, région, Carsat et MSA)

- être non imposable (sur la fiche d'imposition, se référer à la ligne « impôts sur le revenu net avant correction ») :
 - o si revenu \leq à 61, le coût du séjour s'élève à 240 euros
 - o si revenu $>$ 61, le coût du séjour s'élève à 518 euros

Article 1 : Echelle des priorités

- 1) Les aidants familiaux
- 2) Les personnes jamais parties en vacances *
- 3) Les personnes qui ne sont pas parties depuis plus de deux ans

Article 2 : Territoires

Bassins d'agence de Châtelleraut et Loudun : Destination Meschers-sur-Gironde du 27 août au 3 septembre

Cantons de : Châtelleraut ou Loudun

Bassins d'agence de Civray et Montmorillon : Destination Noirmoutier du 24 septembre au 1^{er} octobre

Cantons de : Civray, Lusignan, Lussac les Châteaux ou Montmorillon

Bassins d'agence de Poitiers et Parthenay : Destination Lacanau du 4 au 11 octobre

Cantons de : La Gâtine, Parthenay, Chasseneuil du Poitou, Chauvigny, Jaunay-Clan, Migne-Auxances, Poitiers, Vivonne ou Vouneuil sous Biard

Bassins d'agence de Niort et Melle : Destination Lacanau du 24 septembre au 1 octobre

Cantons de : Autize-Egray, Celles-sur-Belle, Frontenay-Rohan-Rohan, La Plaine Niortaise, Melle, Mignon-et-Boutonne, Niort ou Saint Maixent l'Ecole

Bassin d'agence de Bressuire et Thouars : Destination Meschers-sur-Gironde du 10 au 17 septembre

Cantons de : Bressuire, Cerizay, Mauléon, Val de Thouet ou Thouars

Article 3

Les aidants âgés de 60 ans et plus seront prioritaires pour partir sur le dispositif « seniors en vacances ». A ce titre, ils pourront choisir un autre séjour (nous contacter).

Article 4

Pour chaque séjour il est possible de poser des options d'inscription qui « bloquent » les places pendant 8 jours (temps nécessaire au retour de la fiche d'inscription). Les options seront posées par ordre d'arrivée (que celles-ci soient prises par courrier, téléphone, télécopie ou courriel).

Les inscriptions se feront par ordre d'arrivée des fiches d'inscription accompagnées de l'ensemble des documents demandés (une copie de la carte d'identité et de la dernière feuille d'imposition ainsi que le paiement). Pour toute inscription ne pouvant être enregistrée immédiatement, une liste d'attente sera réalisée.

Ekitour reversera l'intégralité des sommes versées en cas de désistement du participant justifié par la présentation d'un certificat médical de contre-indication

Article 5

Les ressortissants assurés maladie par la MSA seront remboursés de l'assurance « assistance, rapatriement » souscrite à titre individuel d'un montant de 5 € par personne.

Selon l'Organisation Mondiale du Tourisme, les vacances représentent un déplacement personnel de quatre jours ou plus, hors de son domicile.

